



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 08/2017

Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 2 octobre 2017 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :
M. A. Roth, Président
M. Ch. Marrel, Vice-Président
M. D. Bérard, Secrétaire
M. M.G. Markides
Mme P. Salathé

Municipalité :
M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Commission des Finances :
M. J.-P. Bolay, Président
M. J.-Cl. Favre
M. M. Henchoz
Mme Ch. Touati-de-Jonge

Préambule

La Commission des finances s'est vu adresser le préavis susmentionné avant la séance de présentation. Elle a pu s'en imprégner pour ladite séance.

Présentation du préavis

En qualité de responsable du dicastère des finances, notre Syndic Gustave Muheim a présenté et commenté le préavis qui vous est soumis. Son architecture est sensiblement la même que celle de l'année précédente, ce qui en facilite l'analyse et la compréhension.

Nous avons pris bonne note que le « Plan financier et inventaire des investissements prévus pour la législature 2016 – 2021 » ne subit pas de modifications pour 2018, ce qui est de bon augure.

Dans sa réponse à la question écrite de votre commission concernant le déficit de 2016, la Municipalité a fait état d'un déficit estimé pour 2017 de CHF 87'410.-. Selon notre Syndic, ce chiffre reste actuel.

Comme l'an passé, beaucoup de chiffres et tableaux sont là pour nous rappeler l'historique financier de notre commune.

Analyse

Le préavis 11/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour 2017 laissait entendre que nous étions dans une période transitoire dont les inconnues principales étaient :

- Effets de la nouvelle péréquation qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
- Evolution des charges sociales versées au Canton.
- Evolution du nombre d'habitants pour les prochaines années ainsi que de l'impôt sur le revenu.
- Conséquences financières directes pour notre Commune de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises RIE III.

Les inconnues d'alors sont malheureusement toujours actuelles : la péréquation subira de nouvelles modifications en 2018 et 2019, la part par habitant des péréquations augmente depuis 2015 (point 5 du préavis, page 7), l'augmentation de la population se fait attendre et la réforme RIE III n'est pas entrée en vigueur suite au refus du peuple au niveau fédéral. Quant à la facture sociale, celle-ci devrait encore augmenter d'environ 5% en 2018.

En page 4, dans le chapitre « Evolution de la dette ... », le préavis mentionne un endettement **net** s'élevant à CHF 25'735'270.- à fin 2016, ce qui comptablement parlant est juste. Mais nous tenons à préciser une fois de plus que nos emprunts à fin 2016 se montent à **31.9 millions** et c'est sur cette somme que nous payons les intérêts (soit CHF 694'698.45 en 2016).

Dans le tableau des recettes (pt. 6 du préavis), nous découvrons le budget 2018 qui mentionne une augmentation des recettes fiscales brutes de 2.6% par rapport au budget 2017 et de 3.9% par rapport aux comptes 2016. Bien que réjouissante, cette nouvelle est à considérer avec prudence étant donné que le budget des charges n'est pas encore connu au moment de l'élaboration de notre rapport.

L'examen attentif du budget 2018 et surtout le résultat effectif des comptes 2017 seront d'une grande utilité pour définir les enjeux financiers futurs.

En fonction des éléments actuellement connus et inconnus, notre Municipalité préfère le statu quo à une hausse d'impôts aujourd'hui difficile à justifier (hormis le remboursement de la dette). Cette même attitude s'observe dans plusieurs communes vaudoises dont par exemple Pully et Paudex.

Commentaire de la Commission des finances

Comme déjà mentionné, beaucoup de chiffres sont présentés dans ce préavis, chiffres qui sont une bonne piquûre de rappel !

Pour votre commission, c'est le point 7 qui a toute son importance. C'est d'abord avec plaisir et satisfaction que nous prenons acte que la Municipalité prend très au sérieux nos remarques. Mais le chemin de la théorie à la pratique est long et semé d'embûches.

La Municipalité nous a informés, lors de différents entretiens, que plusieurs analyses sont en cours pour mieux appréhender les recettes et charges du « ménage courant » ; entre autres, l'analyse des coûts de fonctionnement/recettes des Moussaillons fait partie de cette stratégie, confirmée dans le deuxième paragraphe du point 7.

Il ne faut pas se leurrer, le spectre d'une hausse d'impôts reste malheureusement omniprésent, sachant que le remboursement de notre dette reste un objectif prioritaire. Pour mémoire et réflexion, le déficit enregistré dans les comptes 2016 (CHF 370'386.-) représente plus de deux points d'impôts ! Et comme mentionné dans notre rapport sur le préavis 11/2016 (Arrêté d'imposition pour l'année 2017), il faudrait augmenter les impôts de 6 points uniquement pour pouvoir rembourser 1 million d'emprunt par année.

Toutefois, une éventuelle hausse du taux d'imposition ne saurait intervenir sans que nous soyons persuadés que toutes les mesures d'économies envisageables aient été appliquées. Le résultat des analyses en cours sera certainement un bon indicateur.

Si le canton peut se décharger de certaines dépenses en « ponctionnant » les communes, celles-ci doivent faire avec ! Présenter des comptes équilibrés, diminuer la dette, offrir un taux d'imposition qui attire les contribuables, voilà une équation à plusieurs inconnues bien difficile à résoudre. Nous espérons que notre Municipalité saura nous en apporter la meilleure solution.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 08/2017** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay
Président et rapporteur

Jean-Claude Favre

Michel Henchoz

Charlotte Touati-de-Jonge

Fait à Belmont, le 23 octobre 2017